

Année scolaire 2025 – 2026

CONVENTION FINANCIERE

A retourner signée avec la convention de scolarisation

Famille : (à remplir même si aucun changement)

Nom et Prénom du responsable 1

Adresse

complète :

Adresse mail : Tél :

Nom et Prénom du responsable 2

Adresse complète si différente responsable

1 :
.....

Adresse mail : Tél :

Elève : en classe de :

1 - CONTRIBUTION DE SCOLARITE

La contribution de scolarité est facturée mensuellement sur 10 mois (de septembre à juin).
Des réductions sont appliquées à partir du deuxième enfant scolarisé à Saint Joseph.

- pour l'aîné de famille : 54,50 Euros
- pour le 2^{ème} enfant : 45,48 Euros (réduction de 15%)
- pour le 3^{ème} enfant : 35,43 Euros (réduction de 35%)

2 - LES SERVICES

ECOLE MATERNELLE

- garderie du matin : 2,60 € la présence
- garderie du soir : 2,60 € la présence

ECOLE ELEMENTAIRE

- garderie du matin : 2,60 € la présence
- étude du soir : 3,40 € la présence jusqu'à 18 h 30

La garderie du soir se termine à 18h30. Sauf circonstance exceptionnelle, pour les enfants encore présents à 18h35, une présence en garderie supplémentaire sera facturée au tarif de 2,50 €. Les services de garderie et d'études sont accessibles au fur et à mesure des besoins, laissant ainsi aux familles, une grande